

**amee**

Agence Marocaine  
pour l'Efficacité Energétique

الوكالة المغربية للنجاعة الطاقية

EN-SM-03-00-21

ROYAUME DU MAROC

-----

AGENCE MAROCAINE POUR L'EFFICACITÉ ENERGETIQUE

**CHARTRE DE RESPECT DE  
L'ENVIRONNEMENT**

Le Directeur Général  
  
Saïd MOULINE

## I. PREAMBULE

La responsabilité environnementale est, de nos jours, un élément structurant dans la bonne gestion des entreprises. Il s'agit d'un concept qui désigne l'intégration volontaire par l'entreprise des préoccupations environnementales et de bonne gouvernance dans sa stratégie, sa gestion et ses relations avec ses parties prenantes, sans toutefois négliger les aspects économiques et financiers.

L'Agence Marocaine pour l'Efficacité Energétique s'est engagée à promouvoir, à appliquer et à soutenir dans ses activités et relations, avec ses parties prenantes, les principes fondamentaux de la Responsabilité Environnementale.

La présente « Charte de Respect de l'Environnement » a pour objectif de partager, et de faire adhérer les prestataires externes à la démarche environnementale mise en place et de préciser les engagements attendus de leur part.

Cette « Charte » s'applique à tous les prestataires externes de l'AMEE.

Tout prestataire externe doit prendre connaissance de cette charte et s'engager à la respecter par sa signature.

## II. ENGAGEMENTS DES PRESTATAIRES EXTERNES

L'AMEE attend de ses prestataires externes le respect et la mise en application des engagements environnementales.

Le prestataire s'engage à mettre en œuvre les dispositions permettant la protection de l'environnement, à savoir :

- L'évacuation des déchets après la fin des interventions ;
- L'interdiction de tout déversement des eaux usées, des huiles usagées, des hydrocarbures ou tout autre matière dangereuse ;
- La réduction, autant qu'il sera possible, de la quantité des déchets générés par l'activité de l'entreprise et en renforçant leur collecte et recyclage ;
- La responsabilisation et la sensibilisation des collaborateurs en matière de protection de l'environnement ;
- L'optimisation et la réduction de la consommation d'énergie.

### III. ENGAGEMENT DE L'AMEE

Nos prestataires jouent un rôle clé dans la croissance et le succès de l'Agence. Aussi, il est important de rappeler les engagements que nous prenons, à travers notre charte, envers eux :

- Assurer de bonnes conditions de travail aux prestataires ;
- Inciter et encourager les prestataires externes à adopter les bonnes pratiques environnementales et écologiques ;
- Inciter les prestataires au respect de la réglementation du travail.

En adhérant aux principes de cette charte, les prestataires externes de l'AMEE s'engagent à accompagner l'Agence dans le déploiement de sa stratégie environnementale.

## ENGAGEMENT

Nous confirmons par la présente :

- que nous avons reçu et pris pleinement connaissance de la Charte de Respect de l'Environnement ;
- que nous sommes engagés par la mise en œuvre de ces principes et que leur non-respect sera considéré comme un manquement à nos obligations ;
- que nous informerons par conséquent tous nos prestataires, et leur demandons à suivre ces principes.

### RECEPISSE DE LA CHARTE DE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Je soussigné

NOM.....

PRENOM.....

SOCIETE.....

FONCTION.....

Déclare avoir pris connaissance de la présente charte et m'engage à la respecter.

Fait à : ....., le .....

Signature/cachet :